Nieurlet Infos n° 8

VIE COMMUNALE

Le CAJ a organisé du 6 au 31 juillet avec le concours de **la Municipalité et la CAF** de Dunkerque **le Centre Aéré** (92 enfants cette année y ont participé)

Les Festivités de la Ducasse : Nombreux étaient ceux, venus profiter des attractions foraines et voir la cavalcade ouverte cette année par les spirit-bikers, suivis des géants du marais Nestor et Nestorine, les géants de Bollezeele, d'Armbouts-Cappel, l'Harmonie de Zutkerque «les Etoiles d'argent de Lumbres» et les Alésias de Brouckerque.

Crédit photos (H.Marcisziak/M. Félix)

Conseil Municipal du dimanche 13 septembre 2015
Election du **nouvel adjoint** : **Monsieur David Barriot.**

- 1er adjoint : Régis Verbeke Commission des Affaires Sociales, CCAS
- 2ème adjointe : Danièle Morel Commission Fêtes/Animations et Affaires Scolaires
- 3ème adjointe : Martine Speter Commission Information et Culture
- 4ème adjoint : David Barriot Commission Travaux Voirie Bâtiments Cadre vie et Assainissement

A l'issue de cette séance, **Monsieur Stéphane Caux**, Conseiller Municipal, élu de l'opposition, **a démissionné de son mandat**.

Bonne nouvelle : vos travaux d'économies d'énergie **peuvent vous faire bénéficier d'une exonération partielle** de votre **taxe foncière**. Renseignez-vous auprès de votre centre des Impôts. Si vous avez réalisé des **travaux de rénovation thermique et d'économies d'énergie** dans votre logement, vous avez peut-être droit à une exonération temporaire d'une partie de votre taxe foncière. Suivant **Procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 13 SEPTEMBRE 2015 Nieurlet fait désormais partie des collectivités qui vous permettent une exonération pendant cinq ans maximum de la taxe foncière (à hauteur de 50 % de la part communale).** Si vous êtes éligible, il vous faudra déposer une déclaration auprès du centre des impôts fonciers du lieu de situation de votre bien.

Exonération de taxe foncière, les conditions à remplir :

Dans tous les cas, votre **logement** doit avoir été **achevé avant le 1er janvier 1989**. Vous devez ensuite avoir fait réaliser des travaux en faveur des économies d'énergie et du développement durable. Le montant de ces t**ravaux** ouvrant droit au crédit d'impôt développement durable doit être **supérieur à 10 000 € par logement au cours de l'année précédant l'application de l'exonération,** ou supérieur à 15 000 € par logement au cours des trois années précédant l'application de l'exonération. Cette exonération dure 5 ans à partir de l'année suivant celle du paiement du montant total des dépenses d'équipement. Il faudra ensuite attendre dix ans avant de pouvoir demander le renouvellement de l'exonération. Travaux ouvrant droit à une exonération sur **http://www2.impots.gouv.fr/documentation/2015/idl/index.html à partir de la page 46**

UN PEU D'HISTOIRE

Saviez-vous que Les cloches de l'Eglise de Nieurlet ont été fondues le 8 Août 1893 par P. DROUOT à Douai. Ce lien internet vous permettra de voir les cloches de plus près…. http://clochescomtoises.com/nieurlet-eglise-de-limmacule-conception/ et même les écouter.

Cloche 1: «Gabrielle-Marie» diamètre 90 cm environ, sonne le LA3

Cloche 2: Diamètre 55 cm environ, sonne le FA4

Photos prises par Medhi BOUTAGRA.

NOUVEAUX PANNEAUX

Nieurlet faisant partie des communes adhérentes au Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, des panneaux seront installés gratuitement sur la commune.

- rue de la Mairie en venant de Lederzeele
- sur la D928 en venant de Saint-Momelin
- et sur route de Saint-Momelin.

NOUVEAU

La Municipalité et la Commission Information et Culture
Vous proposent
un **EVENEMENT CULTUREL CINEMA**
dans la SALLE POLYVALENTE

lundi 19 octobre à **14 h 30**
en projetant un film **« TOM Le CANCRE »**
Séance «**gratuite**» ouverte à tous.

Au 1er Octobre

Ouverture de la Garderie également le soir

La garderie est ouverte de 7H30 à 8H50 et également de 16H30 à 18H30 pour les enfants scolarisés au tarif de 0,10€ par 1/4 d'heure (Espace périscolaire près de la médiathèque) s'inscrire en mairie (Formulaires sur site de la commune).

Changement Horaires MEDIATHEQUE

Afin de répondre aux souhaits de la plupart, celle-ci
sera ouverte le mercredi de 15 h à 19 h et le vendredi de 15 h 45 à 18 h.

Avertissement

Le Hall de la mairie est ouvert aux scolaires pour les protéger des intempéries lorsqu'ils attendent le bus. **Cet espace est un lieu public donc non-fumeur**. Certains ne respectent pas cette interdiction, ils encourent une **amende** d'un montant de **68 euros** (Article R 49 du Code de procédure pénale). D'après l'Organisation Mondiale de la Santé, le tabagisme passif est responsable de 600 000 décès par an dans le monde, dont on estime que 28 % sont des enfants. Il augmente le risque d'apparition de différentes pathologies à tout âge, principalement les maladies cardiovasculaires, mais aussi certains cancers (cancer des voies respiratoires,...), infections, etc.

L'Association YSER HOUCK

Opération : commande groupée d'arbres, arbustes, fruitiers et prairie fleurie

En aménageant sa parcelle, chacun de nous contribue à construire le paysage. Pensez à cela lors du choix des espèces que vous implanterez sur votre terrain. Afin de préserver l'identité de nos paysages et éviter leur banalisation, choisissez des variétés locales. Elles permettent de préserver les caractéristiques paysagères de notre territoire et la biodiversité. Choisir des essences locales, c'est également s'assurer d'une meilleure garantie de reprise des plantations grâce à des plantes adaptées aux conditions climatiques et au sol. Il existe une grande variété d'essences d'arbres et d'arbustes locaux qui répondront à la plupart de vos attentes.

L'association Yser Houck vous propose de prendre part à une commande groupée et de participer à des stages gratuits. (Bons de cde disponibles en mairie ou sur le site internet de la commune www.nieurletmairieinfo.sitew.fr)

Bons de commande à retourner avant le 16 novembre :

Asso.Yser Houck 13 rue de l'Ancienne Gare 59470 Volckerinckhove.

Retrait des commandes le samedi 5 décembre 2015 de 14h à 16h

Grange de l'association Yser Houck, rue Principale 59470 Volckerinckhove

Oussama et Clémence

LAARAIEDH-CARETTE

Nieurlétois dont l'activité

MAZZA PIZZA

se trouve 3 rue Wissocq à St OMER

Pizzeria – Sandwicherie - pâtes fraiches, pains fait maison

Proposent **la livraison gratuite sur Nieurlet** de vos commandes passées

par téléphone **au 03.21.11.23.23**

Ouvert de 11 h à 14 h - 18 h à 23 h Week-end 00 H

Fermé lundi midi & vendredi midi - Jours fériés ouvert à partir de 18 h

DATES A RETENIR

16 octobre : Repas spectacle et dansant à "l'oasis" de Winnezeele (réservations au C.A.D.)
18 octobre : Repas des ainés
19 octobre : Après midi Cinéma Diffusion «Tom le Cancre » 14 H 30 Salle Polyvalente
10 novembre : Saint-Martin (commission des fêtes)
11 novembre : Armistice
5 décembre : Téléthon
22 décembre : Distribution des colis aux Ainés

Rappel : la commission Information et Culture est à votre disposition, si vous souhaitez faire connaitre vos activités sur la commune ou faire part d'un événement.